la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

Environmental and Social Impact Review Committee

ᑲ·ᐁᔑ·ᐊᐃᑌᑯ ᑕᓐ ᒐᔾᔅ
ᓇᓇᑲᒡᔅᑕᒃᓄᒡ
ᐋᔅᒋ

Rapport annuel 2022-2023

Le 28 juillet 2023
Photo couverture : Lac Champion, Nemaska, Québec
Photo de la fin : Eastmain, Québec

Madame Marie-Josée Lizotte
Sous-ministre et Administratrice provinciale du chapitre 22
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois

Ministère l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

Monsieur Isaac Voyageur
Administrateur régional du chapitre 22
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois

Gouvernement de la nation crie

Madame, Monsieur,

En mon nom personnel et celui des membres du Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COMEX), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du COMEX pour l'année se terminant le 31 mars 2023.

Notons que l'année 2022-2023 fut marquée par le retour graduel des activités à la normale suivant la pandémie de covid-19 puisque le COMEX a pu tenir deux réunions mensuelles, ainsi qu'une audience publique, en présentiel.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

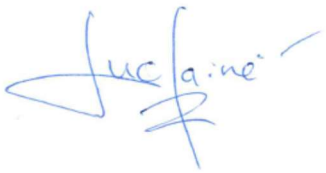

Luc Lainé
Président
Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

Mot du président

Au cours du mois de décembre 2022, la 15e Conférence des Parties (COP 15) portant sur la diversité biologique s'est tenue à Montréal. Comme la préservation de la nature et le ralentissement de la perte de la diversité biologique sont des enjeux importants qui occupent nos propres travaux, le COMEX était intéressé aux discussions proposant des approches innovatrices pour la protection des milieux humides ou la présentation des meilleures pratiques pour composer avec les changements climatiques.

Le 29 mars 2023, les membres du COMEX ont rencontré Mme Lizotte dans le but de discuter de diverses approches pour améliorer l'efficience des travaux du COMEX et pour la sensibiliser à des enjeux récurrents et préoccupants au sein du territoire Eeyou Istchee Baie James. Il s'agit principalement des effets cumulatifs du transport routier et la compensation pour la perte de milieux humides. Mme Lizotte qui est bien au fait de ces enjeux a informé les membres du COMEX que le MELCCFP évalue différents scénarios afin de mieux outiller notre comité. Ces enjeux sont traités plus en détails dans le rapport annuel.

Tout au cours de la dernière année, le COMEX a tenu des rencontres mensuelles afin de formuler des recommandations à l'Administrateur provincial. Le COMEX a également tenu en présentiel une audience publique au sein de la Première Nation d'Eastmain et de la ville de Matagami concernant le projet de mine de Lithium Baie James par Allkem/Galaxy Lithium Inc. La présence du COMEX a été bien appréciée et a démontré la pertinence d'écouter les populations concernées afin de s'enquérir de leurs opinions.

J'invite toutes les personnes intéressées à visiter le site internet du COMEX (comexqc.ca). Vous y trouverez une foule d'informations concernant les activités du COMEX, les comptes rendus de nos rencontres, les recommandations du COMEX et plus encore.

Au cours de cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein de notre comité le nouveau membre désigné par le Gouvernement de la nation crie (GNC), monsieur Lucas Del Vecchio. Lucas compte déjà plusieurs années d'expérience au sein du GNC à titre de Gestionnaire des ressources naturelles et du développement sectoriel. C'est avec enthousiasme que Lucas a accepté de chausser les mocassins de Brian Craik à qui nous souhaitons une bonne santé et une retraite bien méritée.

Il est aussi pertinent de mentionner l'adjonction de monsieur Graeme Morin en qualité de coordonnateur du programme Évaluation environnementale et sociale au sein du GNC. Graeme quitte le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) pour prendre la relève de madame Kelly Leblanc qui a accepté de relever un autre défi au sein d'une importante compagnie privée.

En terminant, je tiens à remercier mes collègues soient messieurs Daniel Berrouard et Robert Joly, membres désignés par le gouvernement du Québec, Me John Paul Murdoch et Lucas Del Vecchio, membres désignés par le Gouvernement de la nation crie, ainsi que madame Sophie Cooper PhD – Sciences de l'eau à titre de Secrétaire exécutive. Je tiens également à souligner le professionnalisme et l'excellent travail des analystes des deux gouvernements qui nourrissent notre réflexion collective et nous appuient dans la formulation de recommandations mûries.

Bonne lecture !
O nenh

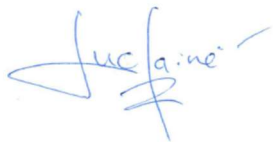

Luc Lainé
Président
Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

Déclaration du président

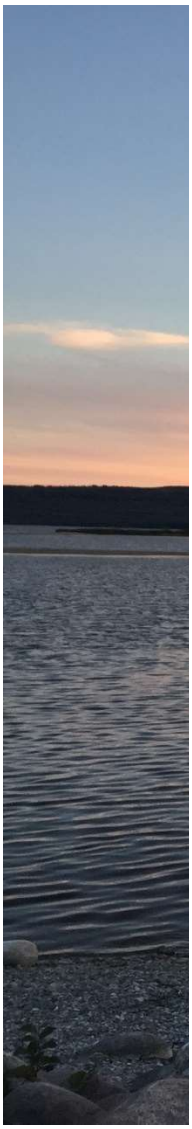

À ma connaissance, le rapport annuel 2022-2023 :

- décrit fidèlement la mission, les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités du COMEX;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités du COMEX et indique le niveau d'atteinte des objectifs visés.

Le COMEX a maintenu tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, un système d'échange d'information avec le MELCCFP de façon à permettre une saine gestion de ses opérations et une reddition de compte eu égard aux engagements découlant de ses orientations stratégiques et de ses objectifs pour l'année 2022-2023.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information contenue dans le présent rapport annuel des activités.

Luc Lainé
Président
Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

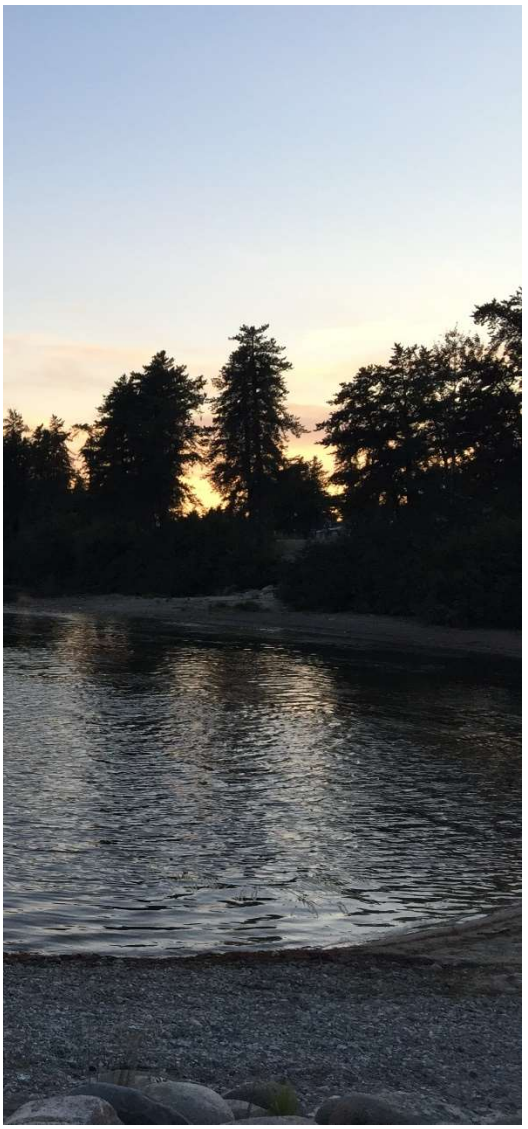

Acronymes

CA	**Certificat d'autorisation**
CBJNQ	**Convention de la Baie James et du Nord québécois**
CCEBJ	**Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James**
COFEX-Sud	**Comité fédéral d'examen – Sud**
COMEX	**Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social**
COP 15	**15e Conférence des Parties sur la diversité biologique**
GNC	**Gouvernement de la nation crie**
KWREC	**Kuujjuaraapik-Whapmagoostui Renewable Energy Coorporation**
LQE	**Loi sur la qualité de l'environnement**
MELCCFP	**ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs**
RCAMHH	**Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques**

Table des matières

Présentation du COMEX

7 La mission
7 Le mandat
8 Le territoire d'application du mandat du COMEX
9 La composition du COMEX
10 L'éthique et la déontologie
10 Les recommandations du COMEX
11 La participation publique aux travaux du COMEX

Sujets d'actualité au COMEX

12 Optimisation de la procédure d'évaluation et d'examen nordique
13 Impacts cumulatifs du transport
13 Compensation des pertes de milieux humides

Communications, réunions et projets

15 Communications
15 Réunions du COMEX
16 Les dossiers qui ont fait l'objet d'un examen complet, d'une modification ou d'un suivi
17 Les dossiers qui ont fait l'objet d'audiences publiques

Les ressources

18 Les ressources humaines et matérielles
19 Les ressources financières

Présentation du COMEX

La mission

Le Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (Comité d'examen ou COMEX) est un organisme indépendant qui relève du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Il a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de l'environnement ainsi qu'au bien-être économique et social des populations habitant le territoire de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), au sud du 55^{e} parallèle.

Le mandat

Le COMEX, créé par le chapitre 22 de la CBJNQ ainsi que par le Titre II de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), a pour mandat de formuler des recommandations à l'Administrateur provincial ou à l'Administrateur régional cri sur l'autorisation ou le refus de projets de développement soumis à la procédure d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Le cas échéant, il recommande à quelles conditions un projet peut être réalisé en précisant au besoin les mesures de prévention ou de correction appropriées.

Ainsi, le COMEX analyse chaque projet soumis à la procédure d'évaluation environnementale et sociale en utilisant les expertises pertinentes des gouvernements du Québec et de la Nation crie. La participation des populations concernées ainsi que des autres personnes ou groupes concernés aux examens du COMEX constitue également une partie importante des façons de faire du COMEX. Conséquemment, le COMEX identifie les préoccupations des populations du territoire et, en particulier, tient compte du savoir traditionnel des communautés autochtones.

En concordance avec les principes de l'alinéa 22.2.4 de la CBJNQ, le Comité d'examen accorde une attention particulière à :

- La protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage des citoyens cris;
- La protection de l'environnement et du milieu social;
- La protection des citoyens cris, de leurs sociétés, de leurs communautés et de leur économie;
- La protection de la faune, du milieu physique et biologique et des écosystèmes;
- Les droits et garanties des citoyens cris dans les terres de la catégorie II;
- La participation des citoyens Cris à l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social;
- Les droits et intérêts, quels qu'ils soient, des non-autochtones;
- Le droit de réaliser des projets, que possèdent les personnes agissant légalement;
- La réduction par des moyens raisonnables et plus particulièrement par les mesures proposées ou recommandées à la suite du processus d'évaluation et d'examen, des répercussions indésirables découlant du développement relativement à l'environnement et au milieu social sur les citoyens cris et les communautés cries.

Le territoire d'application du mandat du COMEX

Le territoire d'application du chapitre 22 de la CBJNQ est situé au sud du 55e parallèle et à l'ouest du 69e méridien. Il inclut aussi les terres de catégorie I et II de Whapmagoostui, un village cri situé au nord du 55e parallèle. Le régime territorial instauré par la CBJNQ divise ces terres en trois catégories. Les terres de catégorie I sont les terres à usage exclusif des citoyens cris et sont situées à proximité des villages autochtones. Les terres de catégorie II sont des terres publiques sur lesquelles les citoyens cris ont des droits de chasse, de pêche et de piégeage exclusifs. Finalement, les terres de catégorie III sont des terres publiques sur lesquelles les citoyens cris possèdent un droit de chasse, de pêche et de piégeage, sans permis, sans limites de prise et en tout temps, sous réserve du principe de conservation.

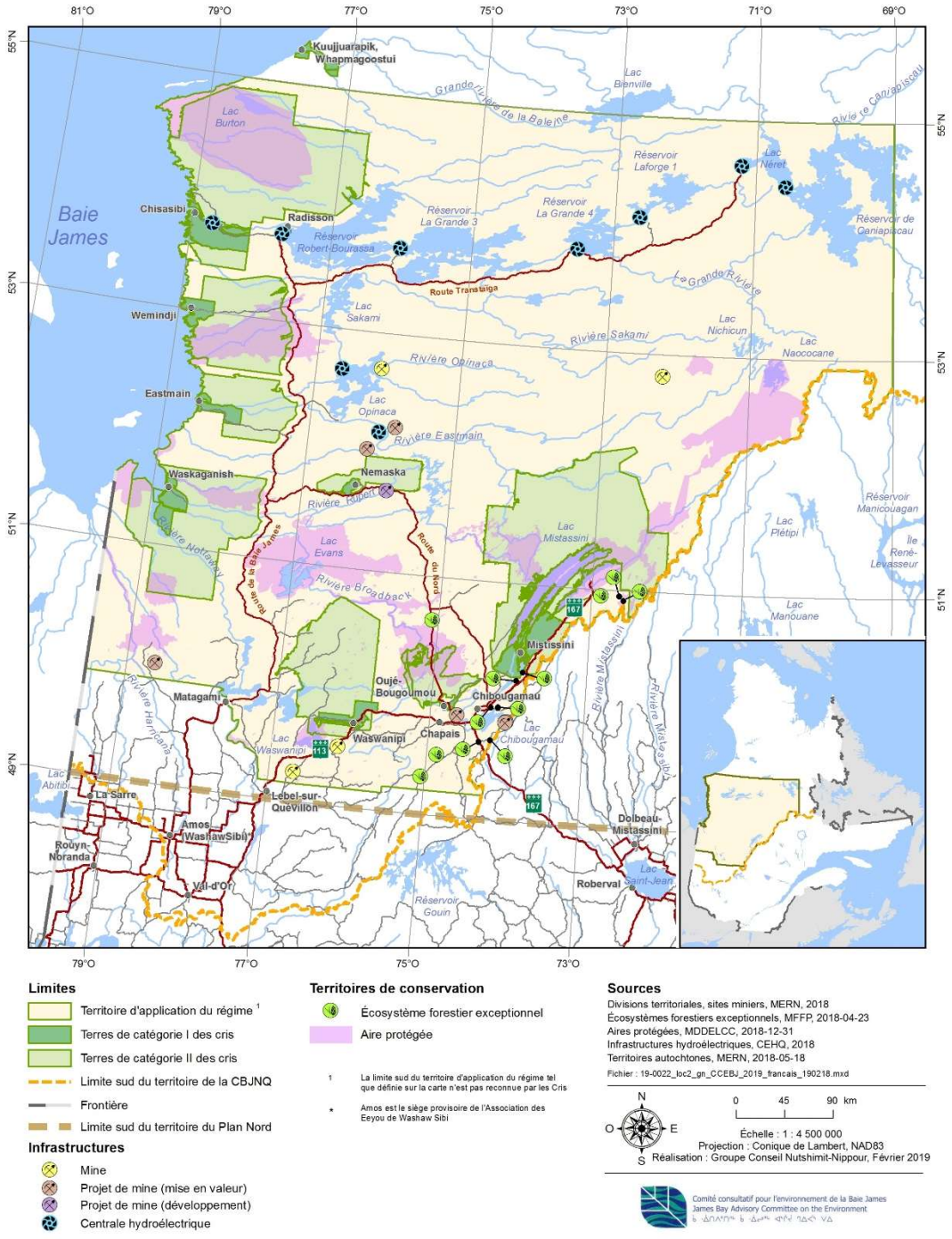

La composition du COMEX

C'est l'alinéa 22.6.1 de la CBJNQ qui crée le COMEX et en définit sa composition.

> « Il est créé un comité provincial d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (ci-après désigné par les termes « comité provincial d'examen »). Il constitue l'organisme d'examen en ce qui a trait aux projets de développement de compétence provinciale dans le Territoire.
>
> Le Comité provincial d'examen est composé de cinq (5) membres. Le Québec nomme trois (3) membres et l'administration régionale crie (maintenant le Gouvernement de la nation crie) nomme deux (2) membres. Le président est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, qui le choisit parmi les membres nommés par le Québec. La rémunération d'un membre et ses dépenses sont à la charge de la partie qui l'a nommé; toutefois, les dépenses des représentants cris sont imputées au secrétariat. »

Au cours de l'année 2022-2023, le COMEX était formé des membres suivants :

Membres nommés par le gouvernement du Québec

Luc Lainé, président
Daniel Berrouard
Robert Joly

Membres nommés par le gouvernement de la Nation crie

John Paul Murdoch
Lucas Del Vecchio

Luc Lainé

Daniel Berrouard

Robert Joly

John Paul Murdoch

Lucas Del Vecchio

L’éthique et la déontologie

Le COMEX est un organisme public. À ce titre, ses membres sont considérés comme étant des administrateurs publics au sens de la Loi sur l’administration publique. Les membres du COMEX sont tenus, dans l’exercice de leurs fonctions, de respecter les principes d’éthique et les règles de déontologie du *Règlement sur l’éthique et la déontologie des administrateurs publics* ainsi que ceux du code d’éthique et de déontologie adoptés par le COMEX. En cas de divergence entre ces textes, les principes et les règles les plus exigeants s’appliquent. La Déclaration de valeurs de l’administration publique québécoise guide aussi les membres dans l’exercice de leurs responsabilités.

Le code d’éthique du COMEX, auquel chacun des membres souscrit, est disponible sur le site Internet à l’adresse suivante : http://comexqc.ca/a-propos/ethique-deontologie/

Les recommandations du COMEX

La CBJNQ détermine que les projets soumis au régime d’examen et d’évaluation des répercussions relèvent respectivement de l’autorité de trois administrateurs selon leur compétence: un en matière de compétence québécoise, un nommé par le Gouvernement de la nation crie pour les projets de développement situés sur les terres de catégorie I et un en matière de compétence fédérale. Dans ce dernier cas, les projets sont examinés par le Comité fédéral d’examen (COFEX-sud).

À la suite de l’examen des projets qui lui sont soumis, le COMEX transmet ses recommandations à l’Administrateur responsable approprié du chapitre 22 de la CBJNQ. C’est l’Administrateur qui décide d’autoriser ou non un projet et, le cas échéant, à quelles conditions il peut se réaliser. Si l’Administrateur refuse ou est incapable d’accepter une recommandation du COMEX, ou s’il désire modifier sa recommandation, il doit le consulter et motiver sa décision (article 22.6.17 de la CBJNQ).

Monsieur Marc Croteau, jusqu’en octobre 2022, agissait à titre d’Administrateur provincial. Présentement, l’Administrateur désigné par le gouvernement du Québec est Madame Marie-Josée Lizotte, sous-ministre du MELCCFP, alors que celui désigné par le Gouvernement de la nation crie est Monsieur Isaac Voyageur, directeur du Service de l’environnement et des travaux correcteurs au Gouvernement de la nation crie.

La participation publique aux travaux du COMEX

Le COMEX a adopté une *Directive sur la participation publique,* laquelle est disponible sur le site internet du COMEX à l'adresse suivante : https://comexqc.ca/participation-publique/procedures-consultation/

Le concept de participation publique du COMEX s'appuie sur trois éléments : l'information, la consultation et l'audience publique. D'abord, l'information rendue publique sur un projet doit être complète et accessible. Voilà l'assise de tout processus de participation publique. Pour le COMEX, cela consiste non seulement à rendre accessibles à la population les informations relatives à son mandat, à ses procédures et à ses méthodes de travail, mais aussi les informations relatives aux projets en cours d'examen ou ayant été examinés. Ainsi, tous ces renseignements sont ou seront rendus accessibles sur le site internet du COMEX.

Ensuite, à l'étape de la consultation, le COMEX recherche des avis ou des opinions sur les projets qui font l'objet d'un examen. Aussitôt qu'un projet est annoncé « en analyse » sur le site internet du COMEX et tout au long de son examen, toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires ou son avis par le biais du site internet. Des commentaires écrits peuvent également être acheminés par courrier ou par courriel au secrétariat du COMEX.

Enfin, l'audience publique est un processus qui consiste à tenir à un moment précis une séance d'information et de consultation dans une communauté pour recevoir des avis et commentaires sur un projet ou au sujet d'une ou des modifications apportées à celui-ci. Il s'agit d'une étape qui fait appel à des échanges entre le public, le promoteur et les membres du Comité d'examen. Toutes les audiences du COMEX sont publiques. Selon la *Directive sur la participation publique*, c'est « le COMEX [qui] détermine la nécessité de la tenue d'une audience publique en prenant en considération les impacts et les enjeux environnementaux et sociaux du projet, les initiatives conduites par les promoteurs, ainsi que les avis et commentaires qui lui ont été transmis pendant la période de consultation ».

Sujets d'actualité au COMEX

Au cours des dernières années, le COMEX a été confronté à des enjeux qui dépassent l'examen des impacts environnementaux et sociaux d'un projet individuel. C'est notamment le cas de la protection de milieux humides ainsi que l'impact cumulatif du transport routier sur le territoire Eeyou Istchee Baie James. Les membres du COMEX ont d'ailleurs rencontré l'Administratrice provinciale du chapitre 22 de la CBJNQ, Mme Marie-Josée Lizotte, afin de partager leurs opinions concernant l'optimisation du processus d'examen environnemental et social en territoires nordiques et de discuter de leurs préoccupations touchant les impacts cumulatifs du transport liés aux activités minières et la compensation des pertes de milieux humides.

Optimisation de la procédure d'évaluation et d'examen nordique

Au cours des dernières années, le COMEX a posé de nombreuses actions dans le but d'améliorer la compréhension du processus d'évaluation environnementale et sociale sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James. À la suite de constats amenés par les promoteurs liés aux délais associés à l'examen d'un projet ou à la mise à niveau de l'ensemble des contributeurs aux examens, les membres du COMEX ont participé à des activités visant une plus grande visibilité du Comité d'examen auprès du public, tel que la participation à des congrès et conférences, afin d'expliquer le processus d'examen environnemental et social.

Malgré ces efforts, le COMEX constate qu'une certaine incompréhension sur l'examen des projets nordiques demeure chez les promoteurs. Cette situation contraint le COMEX à soumettre plusieurs séries de questions et commentaires à l'Administrateur provincial, lesquelles sont ensuite relayées aux promoteurs afin d'obtenir les informations nécessaires pour poursuivre l'analyse des projets. De plus, il n'est pas inhabituel que les promoteurs prennent plusieurs mois pour répondre aux questions et commentaires qui leur sont soumises. Le COMEX signale que tout délai substantiel durant l'analyse d'un projet, ainsi que durant la réalisation d'un projet après son autorisation, est susceptible de créer une déception et une certaine amertume chez les communautés concernées ainsi que la population générale.

Afin de réduire les délais d'analyse, le COMEX souhaite que les promoteurs soient mieux informés par le MELCCFP sur la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ, notamment sur l'importance de déposer un projet entièrement défini et une étude d'impact complète. Le COMEX souhaite également que les promoteurs soient avisés sur les délais requis pour l'analyse d'un projet assujetti à la procédure et sur la possibilité de la tenue d'audiences publiques par le COMEX.

Dans le cas des projets miniers, des rencontres sont tenues par le MELCCFP avec les promoteurs dès le début de la procédure pour leur faire part de l'importance de déposer des informations complètes. Pour tous les autres projets obligatoirement assujettis, l'Administratrice a suggéré qu'une telle démarche pourrait être mise en place afin d'expliquer plus en détail la procédure d'évaluation environnementale de même que les délais habituellement associés à l'application de celle-ci et le mécanisme entourant les audiences publiques tenues par le COMEX. Des échéanciers provisoires pourraient également être fournis aux

promoteurs pour qu'ils puissent visualiser les étapes et les délais potentiels.

Impacts cumulatifs du transport

De tous les projets examinés par le COMEX au cours des dernières années, les projets miniers représentent une part substantielle des développements sur le territoire Eeyou Istchee Baie James. Les examens réalisés et les audiences publiques menées dans les communautés cries et jamésiennes ont entre autres fait ressortir des enjeux de sécurité ou de risques appréhendés liés au transport pour l'approvisionnement des sites miniers et des produits issus des mines. S'ajoutent à cet enjeu de sécurité pour les utilisateurs ceux liés aux nuisances, aux poussières soulevées sur les routes non pavées, au bruit, à la détérioration de la qualité de l'atmosphère et la détérioration prématurée des infrastructures routières.

Le COMEX reconnait que le problème de l'impact cumulatif du transport implique l'ensemble des promoteurs, il n'appartient pas à un promoteur en particulier de trouver une solution satisfaisante pour tous. La responsabilité de ces routes est distribuée entre plusieurs intervenants que ce soit leur propriété, leur entretien ou les normes de circulation : il s'agit en l'occurrence du ministère des Transports et de la Mobilité durable, d'Hydro-Québec, du ministère des Ressources Naturelles et des Forêts, de la Société de développement de la Baie James et dans le rôle d'intégrateur, la Société du Plan nord.

Le COMEX souhaite qu'une vision coordonnée du transport, basée sur les données de chaque projet minier fournies par les promoteurs, puisse aider à guider les divers intervenants ci-haut mentionnés et à réguler la circulation sur les routes du territoire de façon à en favoriser un usage sécuritaire pour tous les utilisateurs. Le COMEX propose la création d'un comité avec objectif de favoriser le réseautage entre les différents acteurs de la région qui gèrent et entretiennent les routes de même que les experts gouvernementaux concernant le transport lourd, la sécurité routière et les normes applicables à chaque type de routes, et partager l'expertise liée à l'enjeu des impacts cumulatifs du transport.

L'Administratrice provinciale a répondu que les préoccupations soulevées par le COMEX étaient justifiées. Le MELCCFP s'informera auprès des divers intervenants sur leurs intérêts à participer à un exercice de réseautage et d'échanger leurs opinions et préoccupations concernant les impacts cumulatifs du transport liés aux projets miniers.

Compensation des pertes de milieux humides

En 2017, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi concernant la conservation des milieux hydriques et humides* pour contrer la disparition des milieux humides et hydriques au Québec. La loi comprend des dispositions liées à la connaissance des milieux, à leur préservation, à leur restauration et à leur compensation lorsque leur protection n'est pas possible.

L'atteinte aux milieux humides et hydriques est toujours considérée par le COMEX dans l'évaluation des impacts des projets. Mais, dans le contexte nordique, où les tourbières et autres milieux humides sont omniprésents, la compensation pour ces milieux impactés de façon temporaire ou permanente peut difficilement suivre la séquence et les modalités prévues par le *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* (RCAMHH), lequel n'est pas applicable en territoires conventionnés. De plus, la valeur et les services écologiques de ces milieux demeurent souvent mal définis.

Au cours des dernières années, le COMEX a autorisé ou examiné des projets de compensation proposés par plusieurs promoteurs miniers : participation financière à des projets de recherche sur les caractéristiques des milieux humides nordiques, restauration de bancs

d’emprunt et de tronçons de routes abandonnées, migration assistée, restauration de services écologiques, etc. Cependant, l’évaluation de l’utilité et de l’efficacité de ces mesures prendra encore plusieurs années. Le COMEX est également préoccupé par la cohérence et l’équité des mesures de compensation auprès des différents promoteurs.

Ainsi, le COMEX souhaite qu’une réflexion se fasse sur les meilleures pratiques de compensation des milieux humides et hydriques, et ce, en tenant comptes des particularités en territoires conventionnés.

Le COMEX est informé qu’en réponse à cette préoccupation, un comité de travail ministériel a été mis sur pied à l’hiver 2023, lequel a pour principal mandat de proposer des actions possibles à mettre en place à court/moyen terme pour la compensation des milieux humides et hydriques au nord du 49^{e} parallèle et, ultimement, établir des balises administratives de compensation dans un objectif de cohérence et d’équité. Dans le cadre de ces travaux, il est prévu que les organismes créés par les chapitres 22 et 23 de la CBJNQ soient consultés par ce comité, notamment le COMEX, afin de faire part de ses réflexions et suggestions et ainsi finaliser l’identification des balises administratives de compensation pour l’atteinte aux milieux humides et hydriques en territoires conventionnés.

Communications, réunions et projets

Communications

Le site internet

Une mise à jour, sur une base hebdomadaire, de son site permet au COMEX de communiquer l'actualité relative aux projets soumis à son analyse. Cette façon de faire vise essentiellement une plus grande transparence et permettre à quiconque intéressé par un projet, ou une modification de projet, d'être tenu au courant et accéder aux documents afférents. Un effort soutenu est consenti dans la diligence à fournir, au besoin et à l'intention des populations concernées, des documents traduits dans les langues d'usage autres que le français, soit en anglais et en cri.

Entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023, 15 952 utilisateurs ont fréquenté le site. 52 098 pages ont été consultées au cours de 25 113 sessions. La durée moyenne d'une session est de 1 min 37 sec. En comparaison avec les statistiques de l'année précédente, ces chiffres démontrent une hausse de la fréquentation du site internet du COMEX de plus ou moins 10 %. De nombreux facteurs ont pu contribuer à cette hausse tel que l'arrivée de nouveaux acteurs et de nouveaux projets sur le territoire et la tenue d'audiences publiques par le COMEX en janvier 2023.

Ajoutons que la hausse de fréquentation du site internet du COMEX se fait sentir annuellement depuis au moins les cinq dernières années.

Les médias sociaux

Le COMEX publie certaines informations via ses comptes Facebook et Twitter afin de rejoindre un plus large public.

Les canaux externes de communication et d'information

Soucieux de mieux faire connaître et comprendre l'ensemble du processus d'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social, le COMEX demeure à l'affut des canaux externes de communication et des lieux d'échange.

Réunions du COMEX

En plus des nombreux échanges soutenus entre les membres du COMEX, ces derniers se sont réunis en vidéoconférence (Teams) à huit occasions et en présentiel à deux occasions pour traiter des dossiers soumis à la procédure d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social.

- 403e réunion : 21 avril 2022
- 404e réunion : 25 mai 2022
- 405e réunion : 14 juin 2022
- 406e réunion : 26 juillet 2022
- 407e réunion : 20 septembre 2022
- 408e réunion : 2 novembre 2022
- 409e réunion : 5 décembre 2022
- 410e réunion : 24 janvier 2022 à Eastmain
- 411e réunion : 15 février 2022
- 412e réunion : 29 mars 2022 à Québec

LES DOSSIERS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN COMPLET, D'UNE MODIFICATION OU D'UN SUIVI

Entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023, plusieurs décisions et recommandations ont été adoptées et ont été consignées au Registre des décisions et aux divers comptes rendus des réunions qui sont tous disponibles sur le site internet du COMEX au lien suivant : http://comexqc.ca/documents-du-comex/. Ces projets peuvent par la suite faire l'objet de modifications ou suivi de la part et après recommandation du COMEX.

Transmission de questions et commentaires

- Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert
  - Suivi des conditions du CA
- Projet de prolongation des chemins forestiers « H secteur ouest » et « I »
  - Demande de modification du CA
- Projet de prolongement de la route 167 Nord vers les Monts Otish
  - Suivi des conditions du CA
- Projet de carrière de plus de 3 ha à proximité de l'aménagement La Grande-3
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social

Transmission de questions et commentaires

- Projet de mine de lithium Baie-James
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- Projet de traitement du minerai aurifère des projets Barry et Moroy
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social

Recommandations

- Projet de centrale d'énergie hybride à Whapmagoostui-Kuujjuaraapik par KWREC
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- Projet minier Rose Lithium-Tantale par Corporation Lithium Eléments Critiques
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- Projet de raccordement et déplacement d'un tronçon de ligne à 315 kV pour le projet minier Rose Lithium-Tantale par Hydro-Québec
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- Projet de dénoyage des fosses J-4 et 87 sur le site de l'ancienne mine Troïlus par Troïlus Gold Corp
  - Demande de modification du CA
- Projet d'agrandissement de la carrière C-02 à la mine Éléonore par Goldcorp Canada Ltd
  - Demande de modification du CA
- Projet Whabouchi – Prolongement de l'utilisation du campement temporaire par Nemaska Lithium
  - Demande de modification du CA

Suivis des conditions, suivi annuel et/ou autres suivis

- Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert
  - Le COMEX a examiné 19 rapports de suivi sur les conditions du CA portant entre autres sur la perception des utilisateurs du territoire cris sur la qualité de l'eau et les conditions de navigation, la dynamique des populations de poissons (esturgeon jaune, cisco, touladi, etc.) dans la rivière Rupert et ses biefs et l'aménagement du territoire. Les recommandations du COMEX pour chacun de ces suivis sont détaillées dans les comptes rendus des réunions du Comité d'examen. https://comexqc.ca/documents-du-comex/

- Projet de prolongation des chemins forestiers « H secteur ouest » et « I »
  - Demande de modification du CA

- Projet de prolongement de la route 167 Nord vers les Monts Otish
  - Suivi des conditions du CA

- Projet de mine de lithium Baie-James
  - Annonce des audiences publiques

DOSSIER AYANT FAIT L'OBJET D'UNE AUDIENCE PUBLIQUE

Le COMEX a tenu une audience publique à Eastmain le 24 janvier 2023 et à Matagami le 25 janvier 2024 en mode hybride, soit en présentiel et par vidéoconférence. Les membres du COMEX étaient présents dans la communauté de la Première Nation crie d'Eastmain et dans la ville de Matagami afin de connaître les opinions et préoccupations de la population d'Eastmain et de Matagami sur le projet de mine de lithium Baie James par Allkem/Galaxy Lithium inc.

À la suite de cette audience, le COMEX a poursuivi l'analyse du projet et fera éventuellement parvenir sa recommandation pour ce projet à l'Administratrice provinciale.

Les ressources

Les ressources humaines et matérielles

La CBJNQ mentionne que le COMEX « est pourvu d'un personnel suffisant pour remplir ses fonctions » et que « ce personnel est maintenu et payé par la province de Québec » (al. 22.6.3). Ainsi, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs assure le fonctionnement du secrétariat du COMEX et assume les frais qui y sont reliés. Il affecte de plus certains de ses employés à l'analyse des projets qui y sont traités.

Le secrétariat est basé à Québec dans les bureaux du MELCCFP. La secrétaire exécutive gère les documents officiels du COMEX et voit à l'organisation et la rédaction des comptes rendus de réunions. Elle assure le suivi de la correspondance officielle et agit comme répondante administrative du COMEX. Elle assure également la mise à jour du jour du site internet du COMEX. Le poste de secrétaire exécutive du COMEX est occupé par M^{me} Sophie Cooper.

Le Gouvernement de la nation crie (GNC) assure également le maintien d'un secrétariat aux évaluations environnementales et sociales. En communication avec la secrétaire exécutive du COMEX, le ou la secrétaire du GNC assure le suivi de la correspondance officielle et agit comme répondant administratif auprès de l'Administrateur régional, des membres du COMEX nommés par le GNC et des employés à l'analyse des projets pour le GNC. Elle assure également des communications étroites et constantes avec les membres des communautés cries. Au cours de l'année 2022-2023, le poste de secrétaire du GNC a été occupé par Mme Kelly Leblanc (jusqu'en octobre 2022), à l'intérim par M^{me} Anna Krupa (octobre 2022 à mars 2023) et par M. Graeme Morin (depuis mars 2023).

Les ressources financières

Tel qu'il est stipulé à l'alinéa 22.6.3 de la CBJNQ, le COMEX est pourvu d'un personnel suffisant pour remplir ses fonctions et ce personnel est maintenu et payé par la province de Québec, « sous réserve de l'approbation des crédits budgétaires à cet effet ». Les dépenses engagées par le COMEX au cours des dernières années sont présentées dans le graphique suivant :

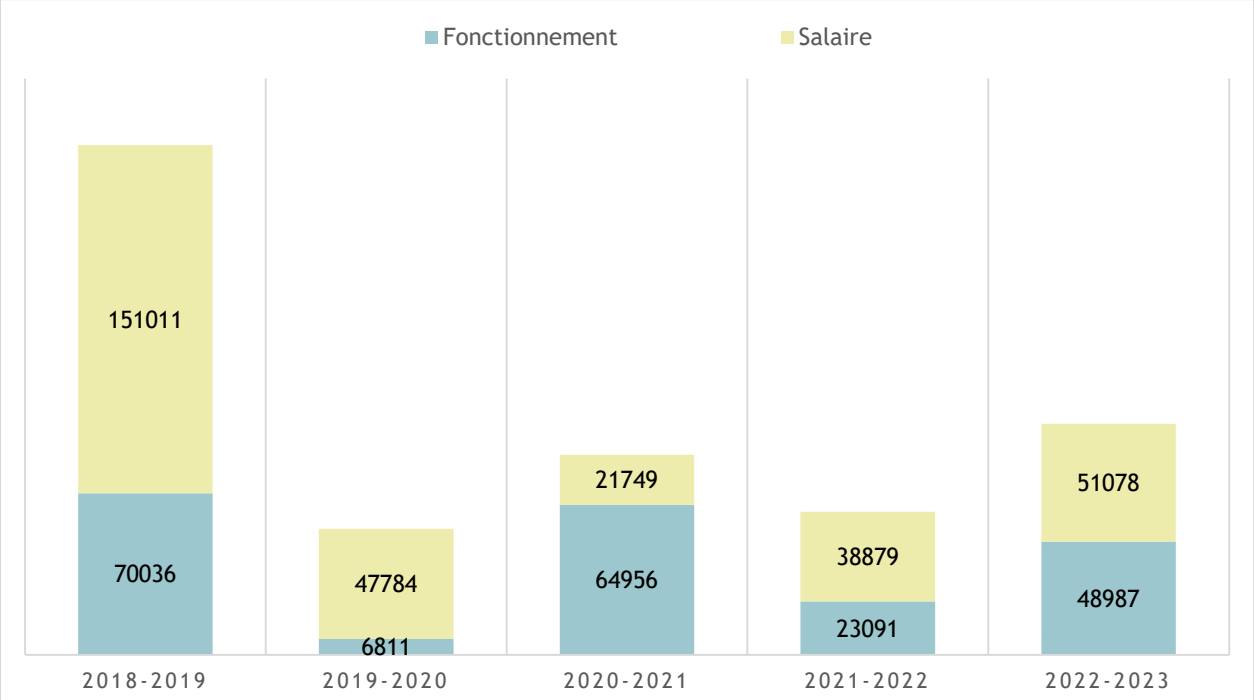

L'ensemble des dépenses est assumé par le gouvernement du Québec.
Les dépenses défrayées par le Gouvernement de la nation crie ne paraissent pas dans ce graphique.

la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

Environmental and Social Impact Review Committee

ᑲ᙮ᐁᔑ᙮ᐊᐃᑌᑯ ᑕᓐ ᒐᔨᔅ
ᓇᓇᑲᒡᔅᑕᒃᓄᒡ
ᐋᔅᒋ